

Où nous trouver



Nos commerçants à votre service

- * Boulangerie Au pavé de Saint Régis
 - * Boucherie-Charcuterie De Jésus
 - * Hôtel-Restaurant Les Voyageurs
 - * Pizzeria Le Pizzaiolo
 - * Café du Lac (crêperie)
 - * Antiquité-Brocante-Décorateur
 - * Atelier boutique Marie-Louv'art déco
 - * Boutiques (Deglesne, Larbre-Pugnet, Maisonnas, De tout un peu, Souka Guigui, Au Plaisir des Yeux, Natura Stella)
 - * Pour tout hébergement, veuillez consulter l'Office du tourisme:
<http://www.valday-ardeche.com/>
- * Épicerie-Pressé-Tabac Vival
 - * Hôtel-Restaurant Le Vivarais
 - * Coiffure Mixte Ondu'Ligne
 - * Restaurant La Terrasse
 - * Pharmacie
 - * Le Jinx (bar à bières)



Vide-grenier / Brocante Lalouvesc Dimanche 3 septembre 2023



RÈGLEMENT

Article 1: Le vide-grenier / brocante est organisé chaque année le premier dimanche de septembre par le Comité des Fêtes de Lalouvesc.

Lieux: Lotissement Le Val d'Or, Chemin Grosjean, Espace d'agrément, le Pré (éventuellement et en dernier recours, route de Bobigneux, place des 3 Pigeons).

Le déballage se fait à partir de 6h du matin, aucune installation ne sera tolérée la veille sous peine de sanction.

Article 2: Pour la bonne organisation de cette manifestation le travail des bénévoles du Comité des Fêtes est intense, tant en amont de l'évènement que le jour même. Il convient de respecter leur présence et leur implication.

Article 3: Cette manifestation s'adresse **exclusivement** aux particuliers et par extension aux brocanteurs professionnels ainsi qu'aux artisans/producteurs, justifiant de leur dénomination, raison sociale et numéro SIRET. **Tout autre marchand ambulant au déballage sera systématiquement refusé.** Pour rappel, il s'agit d'une brocante/vidé grenier et non pas d'une foire.

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 4: Le droit de place est fixé à 12€ les 6 mètres linéaires. Les réservations préalables d'emplacement sont obligatoires. **Aucune inscription le jour même sera acceptée.** Les emplacements sont numérotés et sont attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions.

Le bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné:

- du règlement par chèque
- de la photocopie de votre pièce d'identité recto-verso ou de votre permis de conduire
- du numéro SIRET pour les professionnels
- d'une enveloppe timbrée à votre adresse (cette dernière permet de vous envoyer le récépissé de confirmation de votre inscription, mais n'est nécessaire que dans le cas où la confirmation par mail ne serait pas souhaitée ou possible).

L'exposant devra obligatoirement occuper la place qui lui sera attribuée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité de toute sorte.

Article 5: Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs. Toute inscription enregistrée et payée sera considérée comme ferme et définitive. Quelque soit le motif (météo défavorable entre autre) aucune demande de remboursement sera envisagée.

Article 6: Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

Article 7: Chaque exposant devra respecter sa place numérotée et le métrage attribué. Les personnes exposant face à face sur la chaussée devront obligatoirement laisser un passage de 3 mètres au milieu afin d'assurer la circulation des véhicules de secours.

Lors du contrôle chaque exposant doit pouvoir présenter son récépissé d'inscription avec son numéro de réservation. À défaut l'exposant devra s'acquitter sur le champ du montant de l'emplacement.

Article 8: La vente de boisson et nourriture à consommer sur place est strictement réservée à l'organisation qui est en droit de refuser toute inscription qui lui porterait préjudice.

Article 9: L'exposant déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant et de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce) et de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Article 10: L'installation se fait entre 6h et 8h. Les exposants ont l'obligation de passer par l'entrée principale (côté mairie) pour pointage.



BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER - BROCANTE
Dimanche 3 septembre 2023 à Lalouvesc
À remplir intégralement et de façon parfaitement lisible - Merci



Organisateur: Comité des Fêtes de Lalouvesc - Adresse: BP 16 - 07520 LALOUVESC
Mail: comitedesfetes.lalouvesc@gmail.com - Tél: 07.66.67.94.59

PARTICULIER **BROCANTEUR** **ARTISAN/PRODUCTEUR**

Je soussigné(e),

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville:.....

Tél:..... Mail:.....

Titulaire de la pièce d'identité n°:.....

Délivrée le:..... Par:.....

N° d'immatriculation au registre du commerce:.....

N° d'immatriculation de mon véhicule:.....

Longueur du véhicule:..... Remorque: Oui Non

Camion / camping-car: Oui Non

Si la longueur excède 6m, la prise de 2 emplacements est obligatoire.

Le tarif de l'emplacement est de 12€ les 6 mètres linéaires.

Nombre d'emplacement(s) de 6 mètres: x 12€ =€

Règlement par chèque à l'ordre du «Comité des Fêtes»

Joindre à votre inscription:

- une photocopie recto - verso de votre pièce d'identité ou permis de conduire**
- une enveloppe timbrée à votre adresse** (sauf si vous acceptez une confirmation par mail. Voir article 3 du règlement). Adresse mail à écrire ci-dessus de façon **TRÈS lisible**.

Observations:.....

Déclaration sur l'honneur: en cochant impérativement la case ci-dessous je déclare sur l'honneur respecter totalement l'article 8 du règlement (page 2)..... **Oui** **(impératif)**

Fait à:..... Le:..... Signature

Protection des données: toutes données personnelles inscrites sur le bulletin d'inscription pourront être utilisées uniquement pour vous tenir informés de l'actualité du Vide Grenier - Brocante. Ces données ne seront en aucun cas cédées ou vendues pour toute autre utilisation.

